

**MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 29 SEPTEMBRE 2023
APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 27 JUIN 2023**

(LE « PROSPECTUS »)

à l'égard des parts des séries PA et PH du fonds suivant :

Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath

(le « Fonds »)

Le prospectus est modifié pour revoir les stratégies de placement du Fonds dans le but de supprimer l'exclusion des sociétés qui tirent plus de 10 % de leurs produits de l'énergie nucléaire.

* * *

Le prospectus est modifié de la façon suivante :

- a) À la page 81, le sixième numéro du neuvième paragraphe de la rubrique « Stratégies de placement » est supprimé :
6. Énergie nucléaire : plus de 10 % des produits tirés de la production, de services et de produits de soutien ou de la distribution d'énergie nucléaire;

Droits de résolution et sanctions civiles

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires confère aux porteurs de titres un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, qui peut être exercé dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription, qui peut être exercé dans les 48 heures de la réception de la confirmation de l'ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires permet également aux porteurs de titres de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.



ATTESTATION DU FONDS ET DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DU FONDS

La présente modification n° 1 datée du 29 septembre 2023, avec le prospectus simplifié daté du 27 juin 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Datée du 29 septembre 2023.

Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath

(le « Fonds »)

« Luke Gould »

Luke Gould
Président du conseil, président et chef de la
direction
Corporation Financière Mackenzie

« Keith Potter »

Keith Potter
Vice-président exécutif et chef des finances
Corporation Financière Mackenzie

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE
(EN SA QUALITÉ DE FIDUCIAIRE, DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DU FONDS)**

« Nancy McCuaig »

Nancy McCuaig
Administratrice
Corporation Financière Mackenzie

« Naomi Andjelic Bartlett »

Naomi Andjelic Bartlett
Administratrice
Corporation Financière Mackenzie

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL DU FONDS

À notre connaissance, la présente modification n° 1 datée du 29 septembre 2023, avec le prospectus simplifié daté du 27 juin 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Datée du 29 septembre 2023.

Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath

(le « Fonds »)

LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE (EN SA QUALITÉ DE PLACEUR PRINCIPAL DU FONDS)

« John A. Adams »

John A. Adams
Chef de la direction
Les Placements PFSL du Canada Ltée